



Grève à Socotec

On remet ça les 12, 20 et 28 mai.

A inscrire dans vos agendas !

COMME PROMIS DANS NOTRE DERNIER TRACT DU 31 MARS, NOUS REMETTONS AU DPO, L'OSCAR DU PÔLE LE PLUS ENGAGÉ SUITE À LA GRÈVE DU 18 MARS.



Tout salarié peut faire grève. Si l'appel couvre l'ensemble de nos professions, un salarié, même s'il est le seul gréviste dans son entreprise, peut faire grève. Il n'y a pas de préavis, de délai de prévenance ou de déclaration individuelle à faire au préalable, il appartient à la direction de comptabiliser le nombre de grévistes. On ne peut être sanctionné pour fait de grève. La grève entraîne une retenue strictement proportionnelle aux nombres d'heures ou de minutes de grève.

Une bonne raison de faire grève :

Systématiquement, le CSE Equipements est interpellé sur ce Pôle concernant :

- Les congés ;
- Les temps de trajet excédentaires ;
- Les heures supplémentaires ;
- Les temps de mission non respectés.

Vous subissez ceci au quotidien, contactez-nous !

Si vous ne pouvez pas faire grève, pensez à laisser un petit message de soutien concernant vos conditions de travail sur : <https://www.indeed.fr/cmp/Socotec/reviews>

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !

EVP : Entreprise Valorisant le Profit, la seconde n'est pas mieux ☺



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !

<http://cgtsocotec.free.fr/> <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT> [Facebook](https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129)
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129>